

Entreprendre avec un euro

Des pistes de réflexion pour dynamiser la création d'entreprises au Luxembourg par le biais d'une «société à responsabilité limitée simplifiée», encore à l'étude, ont été exposées hier par Pierre Gramegna et Gérard Eischen. La conférence de presse s'est tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce, dont le premier est Directeur général et le deuxième Chef du Département Création et Développement. Elle a été l'occasion pour présenter aux journalistes la 8e édition du Bulletin économique «Actualité et Tendances» consacré au sujet: «Une société à responsabilité limitée simplifiée pour soutenir la croissance».

Une économie plus agile

«Soutenir la croissance» a été le mot clé de la conférence de presse et, selon les deux spécialistes, a un besoin au Luxembourg d'instruments plus souples que les actuels pour donner davantage de dynamisme à l'économie du pays, notamment pour permettre aux milliers de personnes qui travaillent à leur propre compte de mieux se structurer professionnellement.

En proposant l'instrument de la «Société à responsabilité limitée simplifiée», à un euro symbolique de capital social, la Chambre de Commerce souhaite soutenir la croissance de l'économie luxembourgeoise «de base», notamment celle qui bouge en guise de satellite autour de la «grande» économie représentée par les industries, les banques et organismes financiers et tous les autres acteurs qui gèrent des millions et des millions d'euros.

Dans son mot d'introduction, Pierre Gramegna a remarqué que le

«potentiel de croissance reste réduit» et que notre pays n'est pas «un as» en ce qui concerne la facilité de créer une entreprise. Le Grand-Duché se classe ainsi plutôt au bas de l'échelle, «à la 77ème place dans le hit-parade établi par la Banque mondiale».

Le Luxembourg en retard

Le modèle très libéral des sociétés «Limited» (Ltd), que le Royaume-Uni exporte des dizaines de milliers de fois chaque année, possède des avantages certains pour les entrepreneurs de la vieille Europe continentale qui d'ailleurs se montrent très ravis d'utiliser ces sociétés à l'accent anglais.

L'autre avantage du modèle des Ltd consiste dans les réactions qu'il a réussi (avec retard) à déclencher dans d'autres pays. Depuis des années, la «Société à responsabilité limitée simplifiée» est une réalité dans nos trois pays voisins, où elle a obtenu plus ou moins de succès, selon qu'on «se situe géographiquement plus au nord ou plus au sud», dit Gérard Eischen. Selon ce dernier, si le modèle «British» est hors de portée, les modèles allemand et belge sont plus adaptables que le français au tissu socio-économique luxembourgeois. La raison principale en est qu'en France, le statut d'auto-entrepreneur, introduit au 1er janvier 2009, est attrayant surtout pour des personnes physiques qui souhaitent exercer une activité accessoire et complémentaire à une autre activité professionnelle rémunérée.

En Allemagne et en Belgique par contre, la situation est différente, car l'esprit essentiellement entrepreneurial de la Srl est maintenu et agit en faveur du développement local et de la création d'activités sur le long ter-



La Srl simplifiée proposée par la Chambre de Commerce n'est pas une «révolution copernicienne»

Photo: LJ

me. En Allemagne et en Belgique, la possibilité de créer une société avec un capital de départ correspondant à l'euro symbolique est couplé au souci de protection des tiers. L'entrepreneur belge ou allemand se voit ainsi obligé de capitaliser chaque année 25% du bénéfice net.

La proposition d'une Srl simplifiée luxembourgeoise

Les statistiques montrent que l'économie luxembourgeoise est largement dominée par les PME et que des presque 30.000 entreprises recensées, 22.500 emploient entre 0 et 4 salariés. Il existe encore une économie des indépendants, qui agissent en nom propre et engagent leur propre patrimoine, avec des conséquences parfois imprévisibles en termes de responsabilité civile ou patrimoniale.

La proposition de la Chambre de Commerce vise la possibilité de créer

une entreprise sans passer sous les fourches caudines de la création d'une Srl classique. La Srl simplifiée est destinée aux jeunes qui démarrent leur vie professionnelle, aux personnes au chômage, à tous ceux qui veulent exercer une activité accessoire ou ne veulent pas utiliser un capital de départ élevé.

Pour la création de la Srl simplifiée luxembourgeoise, le notaire est facultatif, l'inscription au registre se fait en ligne, un plan de financement n'est pas nécessaire, le capital social minimum de un euro devra atteindre 12.395 euros en cinq ans.

Cette exigence passe par la retenue annuelle obligatoire de 25% du bénéfice net. Si tout cela est encore à l'étude, selon Gérard Eischen les premières sociétés à responsabilité limitée simplifiée luxembourgeoises pourront voir le jour avant la fin de l'exercice 2011 ou au cours de 2012.

> cc